

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Habitat spontané : Les maires du Sénégal vont en guerre contre le phénomène

- Environnement -

Date de mise en ligne : dimanche 22 juin 2008

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

L'Association des maires du Sénégal (Ams), en partenariat avec les ministères de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement et celui de la Décentralisation et des Collectivités locales, organise un séminaire d'information et d'échanges sur la régularisation et la restructuration foncière. Il s'agit de faire prendre conscience de la place prioritaire que l'aménagement urbain, la restructuration et la régularisation foncière en général doivent occuper dans les politiques de développement économique et social.

WalFadjri MBOUR - Le phénomène d'urbanisation presque exponentielle mais irréversible est dû, en grande partie, à un exode de la population rurale vers les centres urbains, mais aussi à un taux de croissance naturelle élevé. Cette croissance démographique se traduit par une expansion spatiale souvent incontrôlée qui a consisté en une occupation et une densification de quartiers spontanés à la périphérie des grandes agglomérations dans les zones non loties parfois impropres à l'habitat. Ces périmètres occupés irrégulièrement par les nouveaux arrivants se caractérisent par un habitat hétéroclite qui se distingue par la promiscuité et le manque de services urbains et d'équipements de base.

Dès lors, pour mettre fin à l'existence de ces quartiers spontanés comportant des trames irrégulières et anarchiques, le gouvernement du Sénégal a mis en place une politique de restructuration et de régularisation foncière en lieu et place des déguerpissements massifs notés jusqu'à une période récente. Les concepts de restructuration et de régularisation recourent à la possibilité de délivrer aux bénéficiaires qui occupent un site sans droit ni titre, des Droits de superficie (Ds) leur assurant ainsi la sécurité de l'occupation foncière.

L'Association des maires du Sénégal compte à travers un séminaire organisé sur la Petite côte, amener les maires à mieux maîtriser les outils et instruments de restructuration et de régularisation foncière, mais aussi faire en sorte que tous les partenaires impliqués dans cette politique aient une bonne maîtrise de la problématique. Pour Amadou Tidiane Wone, président de l'Association des maires du Sénégal (**Ams**), cette session d'information et d'échange sur la problématique de la restructuration et de la régularisation est essentielle pour les maires du Sénégal, parce qu'il faut que les maires sachent sur le plan technique à quoi ils sont exposés et sur le plan tant humain que financier quel est le coût humain et quel le coût financier. Madou Sall, secrétaire général du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement, estime quant à lui que *"ce reformatage de la trame d'habitation qui se traduit par l'arrimage des bidonvilles au tissu urbain moderne, devrait permettre la mise en place des infrastructures pour assurer les services de base"*. Amadou Ciré Sall, président du conseil de la Fondation Droit à la ville, est pour sa part d'avis que la restructuration *"permet aux populations concernées de participer à l'intérieur de leurs quartiers à l'économie urbaine et de lutter contre la pauvreté. Elle accroîtra également les recettes des collectivités"*.

Ce programme de restructuration et de régularisation est mis en œuvre financièrement par le Fonds de restructuration et de régularisation foncière, financé à hauteur de près de 400 millions de francs Cfa. Au même moment, la Fondation Droit à la ville va se charger de la mise en œuvre de projets de restructuration et de régularisation foncière, de la maîtrise d'ouvrages délégués pour l'aménagement et l'équipement des quartiers non lotis, de l'identification et de l'étude de nouveaux projets de restructuration et de régularisation foncière. Et c'est le programme de restructuration et de régularisation foncière mis en œuvre par la Fondation Droit à la ville, qui sera généralisé dans toutes les villes du Sénégal et devra se muer en un programme national dénommé Villes du Sénégal sans bidonvilles. Ce programme national devrait intéresser, d'ici à l'an 2020, toutes les villes et communes du Sénégal confrontées à l'habitat spontané avec une population des quartiers non lotis estimée à 1 800 000 personnes vivant dans la précarité sur une superficie cumulée de 5 855 hectares.

Auteur : Pape Mbar FAYE